

## AVIS DE LA CLE

### Inventaire des zones humides sur la commune de Manzat (63)

Le Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement des Combrailles (SMADC) a entrepris la réalisation d'inventaires des zones humides sur son territoire, conformément à la méthodologie établie par le SAGE et décrite dans les « Modalités d'inventaire des zones humides sur le bassin de la Sioule ». La commune de Manzat a ainsi bénéficié de l'expertise du SMADC. La carte d'inventaire des zones humides a été validée en conseil municipal par la Délibération n°2017/51 du 22 septembre 2017.

La commune a sollicité l'avis de la CLE par courriel daté du 30 janvier 2018. Le dossier a été présenté aux membres de la CLE le 1<sup>er</sup> mars 2018.

Dans le cadre de la législation actuelle et conformément à la délibération 2015-01, la CLE, à l'unanimité :

- **Considère que l'inventaire et la cartographie des zones humides établis pour la commune de Manzat respectent la méthodologie définie par la CLE.**

#### EN CONCLUSION

La CLE du SAGE Sioule émet un  
**AVIS FAVORABLE**  
à l'inventaire des zones humides de la commune de Manzat.

Ebreuil, le 1<sup>er</sup> mars 2018

**Pascal ESTIER**

Président de la CLE

